



MODALITES DE FORMATION AU TITRE DE COMMISSAIRE SPORTIF DEPARTEMENTAL

Principe de la formation

L'objectif est de permettre au maximum de judoka de se former tout au long d'une saison à l'exercice de commissaire sportif, de réussir l'examen et de rejoindre ainsi le corps des commissaires sportifs départementaux.

Inscription et requis

- Chaque candidat devra prendre connaissance des modalités de formation et retourner la fiche d'inscription dès que possible (pour faciliter l'organisation). **Les candidatures envoyées après le stage du samedi 7 octobre 2023 seront étudiées par l'équipe départementale d'arbitrage et pas forcément acceptées.**

- Le grade exigé est la ceinture orange.

- **Les commissaires stagiaires seront au minimum benjamins 2ème année**

- **Le titre de commissaire sportif de club est vivement conseillé** (il atteste d'une certaine expérience par rapport à la tenue des tables), et **la signature du professeur est nécessaire pour pouvoir s'inscrire.**

Les stages :

- **le samedi 7 octobre 2023 au DOJO DEPARTENTAL d'YSSINGEAUX 9h-12h**
- **le samedi 2 décembre 2023 au DOJO DEPARTENTAL d'YSSINGEAUX 9h-12h**
- **le samedi 9 mars 2024 au DOJO DEPARTENTAL d'YSSINGEAUX 9h00-12h**

- Stage d'une durée d'environ 3 heures.

- Présence obligatoire de tous les stagiaires en kimono, prévoir des feuilles et un stylo.

- Les candidats recevront lors du premier stage, des supports pédagogiques et un livret de formation.

Les compétitions

- Les stagiaires recevront suite au premier stage un **calendrier comprenant au minimum les deux dates de championnats départementaux et une animation interclubs** (toutefois, les stagiaires seront les bienvenus, s'ils désirent prendre part à d'autres manifestations, notamment les animations interclubs proposées au sein du comité).

Bien entendu, ce calendrier pourra être adapté pour les compétiteurs.

- Avant chaque compétition, une thématique sera abordée de manière théorique afin de renforcer la formation.

- Les stagiaires seront pris en charge pendant la compétition par le formateur départemental des commissaires sportifs (ce dernier remplira le livret de formation).

L'examen

L'évaluation comprendra trois unités de valeur :

- Le contrôle continu effectuées tout au long ds stages de la saison
- Un entretien portant plus particulièrement sur le règlement.
- La prestation pratique au cours des compétitions

Les résultats seront rendus et expliqués aux candidats à l'issue de l'examen.

Engagement

- Les commissaires sportifs stagiaires devront faire en sorte de participer à l'ensemble du cursus de formation. Les absences devront avoir été signalées au préalable et les horaires respectés.



**FICHE DE CANDIDATURE AU TITRE
DE COMMISSAIRE SPORTIF DÉPARTEMENTAL**

A RENVoyer AVANT LE 7 OCTOBRE ou A REMETTRE LORS DU STAGE D'ARBITRAGE

**Par courrier : comité départemental de judo - complexe Choumouroux – 43200 Yssingaux
ou par mail : <mailto:comite43@ffjudo.com>**

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Numéros de téléphone (fixe – mobile)

Email.....

Club.....

Grade..... Année de naissance.....

Je désire officier cette saison en tant que commissaire sportif stagiaire.

Pour cela, je reconnais avoir lu la documentation relative aux modalités de formation et d'examen et m'engage à être présent tout au long de la saison 2023/2024.

Signature du candidat

Si vous avez certaines remarques à formuler, n'hésitez pas à les inscrire ci-dessous :

Attestation de l'enseignant que les compétences du candidat sont en adéquation avec la formation à laquelle il postule (le titre de commissaire sportif de club est un plus) :

Nom de l'enseignant.....signature.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné :(nom et prénom du représentant légal1)

Je soussigné :(nom et prénom du représentant légal2)

➤ **autorise mon fils ou ma fille**.....
(nom et prénom de l'enfant)

à participer aux formations : école d'arbitrage de judo ou de commissaire sportif stagiaire ou d'arbitre stagiaire au sein du comité départemental de la Haute-Loire lors de la saison 2023-2024

Il ou elle sera sous la responsabilité de :

- M. Nabonnand formateur des commissaires sportifs de la Haute-Loire

➤ **autorise le responsable de l'encadrement à faire pratiquer tout soin médical urgent (y compris une hospitalisation) ou toute intervention qui s'avérerait indispensable conformément aux prescriptions du corps médical consulté.**
(en cas de refus rayer la mention)

A défaut, il ou elle sera pris en charge par les services d'urgence.

➤ **reconnait avoir été informé** que la prise en charge de mon enfant par « l'encadrement » ne se fera et qu'à partir du lieu de formation « dojo d'Yssingaux »

➤ **certifie que mon fils ou ma fille est à jour de tous ses vaccins** (Tétanos, ...)

➤ **certifie que mon enfant est licencié pour la pratique du judo conformément à la réglementation en vigueur à ce jour.**

Personnes à prévenir en cas d'urgence:

Nom : Qualité :

Tel dom/prof/mob.....

Nom Qualité.....

Tel dom/prof/mob.....

RENSEIGNEMENTS UTILES

N° de sécurité sociale :

Nom de l'assuré :

Mutuelle :

Allergies connues :

Autres :

Fait à , le

Signatures
représentant légal 1 représentant légal 2